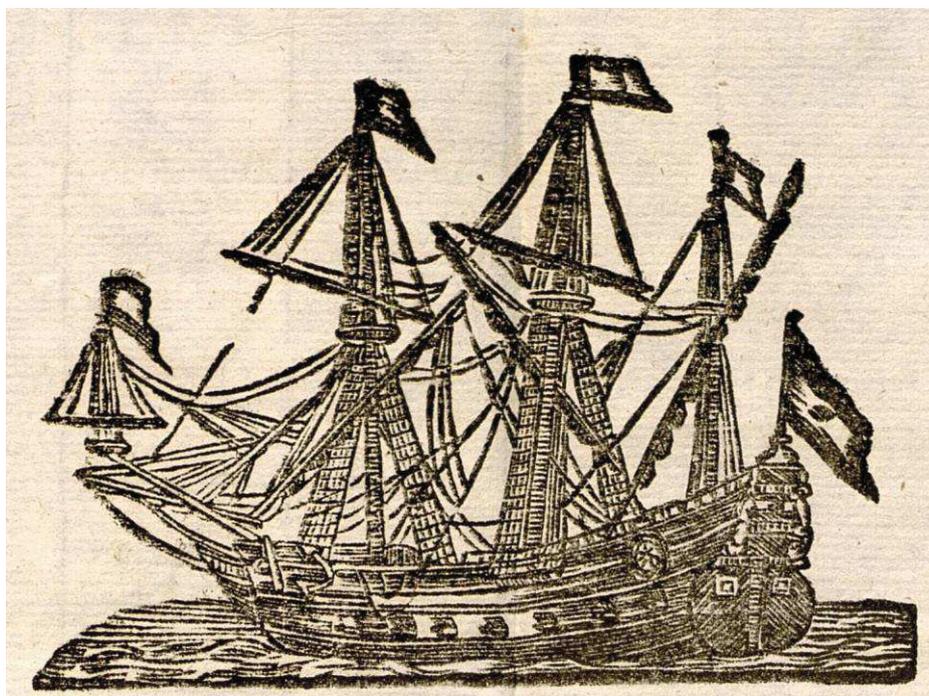


MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIRECTION DES ARCHIVES
CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE NANTES

Archives rapatriées du commissariat de la marine
puis consulat de France à Amsterdam
et de l'ambassade de France à Amsterdam
(1790-1811)

Répertoire numérique détaillé de la sous-série 33PO/2



Nantes, 2017

Illustration de couverture :
Affiche annonçant la mise en vente de deux navires anglais à Amsterdam, 1800 (détail)
[33PO/2/11, correspondance des armateurs]

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIRECTION DES ARCHIVES
CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE NANTES

Archives rapatriées du commissariat de la marine
puis consulat de France à Amsterdam
et de l'ambassade de France à Amsterdam

(1790-1811)

33PO/2

Répertoire numérique détaillé

établi par Mathilde DUMONTEIL, stagiaire

suivi et relecture par Bérangère FOURQUAUX, conservateur du patrimoine

sous la direction d'Agnès CHABLAT-BEYLOT, conservateur général du patrimoine,
chef du Centre des Archives diplomatiques de Nantes

Nantes, 2017

Introduction

1-Identification

1-1-Référence

FRMAE/33PO/2

1-2-Intitulé/analyse

Fonds du commissariat de la marine puis consulat de France à Amsterdam et de l'ambassade de France à Amsterdam.

1-3-Dates

1790-1811

1-4-Niveau de description

Sous-fonds

1-5-Importance matérielle et support

Le fonds se compose de 23 articles et mesure 2 m.l.

2-Contexte

2-1-Nom du producteur

Cet ensemble réunit des archives provenant de deux producteurs distincts et partiellement contemporains :

- le commissariat de la marine puis consulat de France à Amsterdam
- l'ambassade de France auprès du royaume de Hollande (en résidence à Amsterdam).

2-2-Histoire administrative

Les différentes conventions bilatérales entre la France et les états généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas ne prévoient pas l'établissement d'un consul à Amsterdam, mais seulement d'un commissaire de la marine de France, et celui d'un agent, subordonné, installé à Rotterdam. Le traité du 21 décembre 1719, reprenant l'article XXXIX du traité d'Utrecht du 11 avril 1713, confirme le premier traité d'amitié, de confédération, de commerce et de navigation conclu entre Louis XIV et les états généraux du 27 avril 1672. Le commissaire de la marine de France est en général nommé par ordre du roi. La correspondance consulaire d'Amsterdam est conservée à partir de 1720¹.

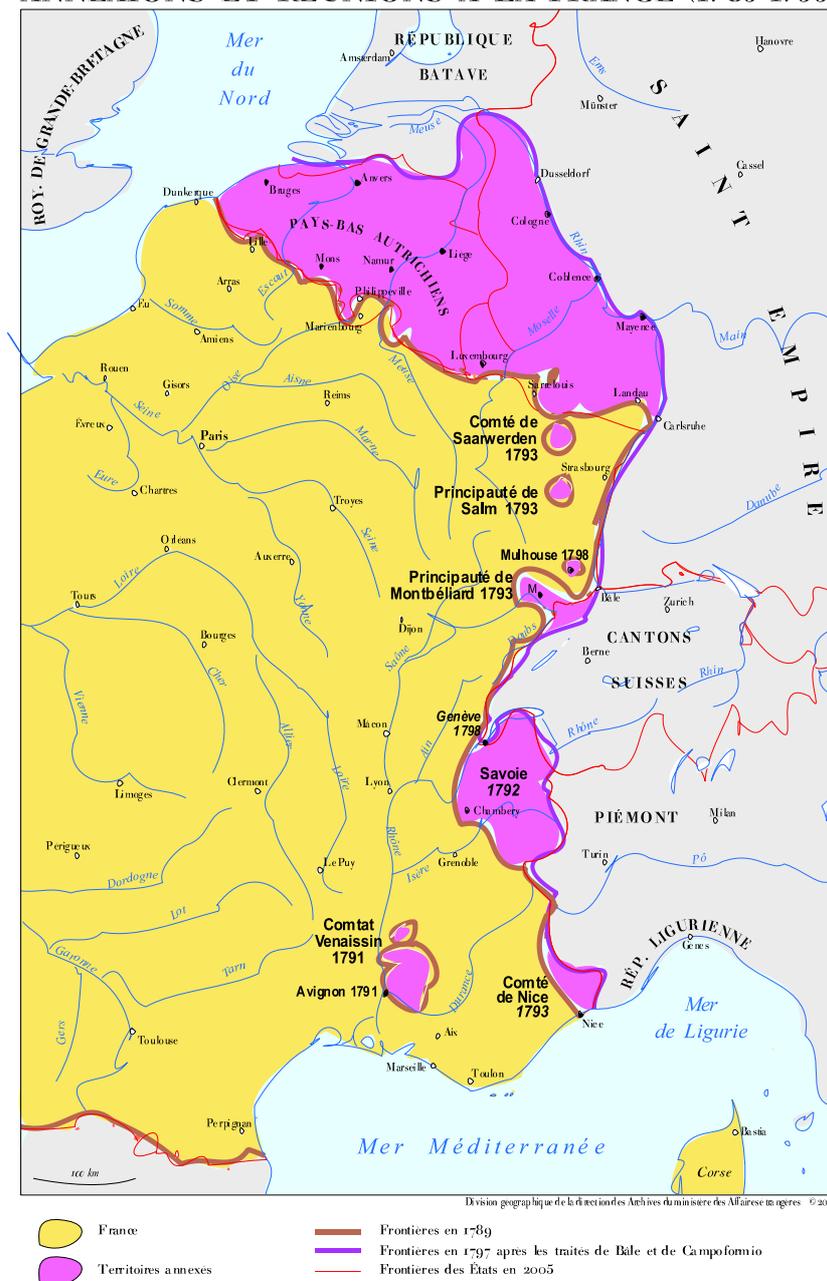
En 1789, la confédération des Provinces-Unies (Hollande, Frise, Utrecht, Zélande, Overijssel, Gueldre et Groningue) constitue une république oligarchique où les provinces ont leur propre gouvernement dominé par un patriarcat dont l'autorité est de plus en plus contestée (échec de la révolution « patriote » de 1786-1787). En février 1793, poussé par l'Angleterre, le gouvernement conservateur

¹ MÉZIN, Anne, *Les consuls de France au siècle des Lumières (1715-1792)*, Paris, Ministère des Affaires étrangères, 1997, p. 661. Correspondance conservée au CADN (33PO/1, 1720-1777) et aux AN (AE/B/I/165, 1775-1784). Le premier titulaire connu du poste se nomme Brinck (1719-1720). Sur l'histoire institutionnelle des représentations consulaires françaises en Hollande et sur les titulaires du poste d'Amsterdam, voir aussi la riche introduction de la sous-série B⁷ (Pays étrangers, commerce et consulats) du fonds Marine des Archives nationales dans NEUVILLE, Didier, *État sommaire des archives de la Marine antérieures à la Révolution*, Paris, 1898 [disponible en ligne].

intervient contre la France, qui a envahi les Pays-Bas autrichiens en 1792 et rétabli unilatéralement la navigation sur l'Escaut. Le commissaire de la marine à Amsterdam Fonscuberte et l'agent de la marine à Rotterdam Audibert-Caille sont arrêtés et incarcérés quelques mois en avril 1793².

Le pays est finalement occupé à partir de décembre 1794, ce qui entraîne la fuite en Angleterre du stathouder Guillaume V et l'effondrement du régime, auquel succède la **République batave**, première et plus durable des républiques-sœurs de la France. La paix de La Haye signée le 26 mai 1795 scelle une alliance complète entre les deux gouvernements ; en échange de son appui, la France reçoit une indemnité de 100 millions de florins ainsi que la Flandre zélandaise et les enclaves de Vanlo et de Maestricht ; le Directoire laisse sur place une armée de 25 000 hommes, à la charge de son allié³.

ANNEXIONS ET RÉUNIONS À LA FRANCE (1789-1799)



² 33PO/2/1, dossier Réclamation Audibert Caille, et fonds de l'ambassade de France à La Haye, dossier Fonscuberte et Audibert-Caille (338PO/A/5).

³ TULARD, Jean (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Fayard, 1987, article « Hollande ».

Par le traité franco-hollandais du 24 mai 1806, Napoléon transforme la république-sœur en royaume satellite ; le nouveau **Royaume de Hollande** est confié à son frère Louis Bonaparte. La capitale est transférée à Utrecht en octobre 1807, puis à Amsterdam en avril 1808.

Lassé par l'impossibilité de réformer le pays, asphyxié par le blocus et les difficultés financières, Napoléon décide finalement son **annexion**, partielle puis totale, au Grand Empire en 1810, accompagnée de la création de 9 puis 10 départements (Ems-Oriental, Ems-Occidental, Frise, Bouches-de-l'Yssel, Yssel-Supérieur, Zuiderzee, Bouches-de-la-Meuse, Bouches-de-l'Escaut, Bouches-du-Rhin, Lippe ajoutée en 1811).

Commissaires le marine puis consuls de France à Amsterdam (1790-1811)⁴ :

1790-1792	Le comte DE DURANTI LIRONCOURT
1793-1794 (an II-an III)	D'AUDIBERT-CAILLE
1795-1800 (an III-an IX)	Bertand FONSCUBERTE
1800-1801 (an VIII-an X)	COQUEBERT-MOMBUT
1802 (an X-an XI)-1811	GOHIER

2-3-Historique de la conservation

L'inventaire des archives du poste établi sur place en 1823, lors de la remise de service du consul Desjobert à son successeur Froment de Champlagarde, recense en premier lieu les « papiers anciens rapportés de Paris par MM. de Maupertuis et Desjobert », qui consistent en liasses numérotées de 1 à 44, contenant la correspondance arrivée et départ (1775-1811, liasses 1-19), les commissions consulaires et les traités (liasses 20-21) et les archives de chancellerie (1751-1811, liasses 22-44). Viennent ensuite les archives du consulat depuis son rétablissement en 1814 (liasses 45 et suivantes). Cet inventaire est complété par les consuls successifs jusqu'en 1834, et une copie en est adressée à la direction des Archives à Paris en 1835⁵.

On peut tirer deux enseignements de cet inventaire : d'une part, que les dossiers d'avant 1811 avaient été rapatriés une première fois à Paris, avant d'être rapportés à Amsterdam par le consul Maupertuis ou son successeur Desjobert, donc vers 1814-1816 ; ils avaient donc sans doute suivi le même chemin que les archives de l'ambassade à La Haye, dont on sait qu'elles furent versées au dépôt le 30 juin 1813. D'autre part, que le fonds rapporté en Hollande par Maupertuis et Desjobert n'était pas complet : l'examen du contenu de l'inventaire montre en effet que les archives qui y figurent se rapprochent du fonds ancien du consulat tel qu'il existe aujourd'hui, mais n'y correspondent pas exactement. En effet, ce document énumère 20 liasses d'archives de chancellerie alors que le fonds actuel⁶ n'en contient aucune ; il fait commencer la correspondance consulaire en 1775 alors que celle qui est conservée aujourd'hui s'achève en 1774/1777 (arrivée/départ, série 1) pour ne reprendre partiellement qu'en 1790 (série 2). On peut donc avancer l'hypothèse selon laquelle le fonds ancien (jusqu'en 1811) fut rapatrié puis inventorié à Paris, comme celui de La Haye, en 1813 ; lors du rétablissement du poste en 1814, le consul Maupertuis fit revenir les archives, mais une partie fut laissée (oubliée peut-être) au dépôt. C'est cette partie, modeste en réalité, qui

⁴ Source : série 33PO/2 et Almanachs royaux ou nationaux de la France. On ignore à quelle date le commissariat de la marine devient officiellement consulat, la correspondance de la décennie 1790 employant tour à tour l'un ou l'autre terme. Notons en outre que comme ailleurs, sous le Consulat, afin d'éviter la confusion avec les trois Consuls qui dirigent la République française, le titre de consul est temporairement remplacé par celui de « commissaire des relations commerciales ».

⁵ CADN, archives de la Direction des Archives, dossier Amsterdam (13ACN/212). Maupertuis est consul à Amsterdam en 1814, Desjobert en 1816 (d'après l'*Almanach royal*).

⁶ C'est-à-dire la série 1, classée en 1986 et qui contient la correspondance consulaire arrivée et départ pour 1720-1777 (articles 1-39), et la série 2, décrite dans le présent instrument de recherche.

correspond au fonds Amsterdam parvenu jusqu'à nous ; tandis que la volumineuse partie renvoyée en Hollande a totalement disparu par la suite.

Les archives d'Amsterdam restées au dépôt et celles de La Haye sont semble-t-il rapidement maintenues avec celles de Bruxelles, rapatriées en l'an V dans des conditions similaires (annexion des Pays-Bas autrichiens en l'an IV). La correspondance de 1720-1777 d'Amsterdam est séparée du reste et déposée aux Archives nationales, avec le reste des archives rapatriées des postes, en novembre 1932, tandis que les autres dossiers d'Amsterdam et ceux de La Haye et de Bruxelles sont manifestement oubliés et ne font pas partie du dépôt⁷.

L'ensemble, jamais traité depuis son rapatriement, est transféré au nouveau Centre des Archives diplomatiques de Nantes en 1987. Un début de classement accompagne l'exploitation des documents faite en 1989 à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française, mais il n'est pas mené à terme et aucun inventaire ne subsiste de ce premier travail⁸. En 2009, un récolement est réalisé et l'ensemble, soit 33 cartons, se voit rattaché au fonds du consulat de France à Amsterdam et attribuer la cote 33PO/2. Il est définitivement classé en novembre-décembre 2017 ; les dossiers appartenant à Bruxelles, Amsterdam et La Haye sont alors séparés et cotés respectivement 122PO/E, 33PO/2 et 338PO/A.

2-4-Modalités d'entrée

Versement au dépôt des Affaires étrangères probablement en 1813, avec le reste du fonds du consulat antérieur à 1811 et en même temps que les archives de l'ambassade à La Haye.

Transfert à Nantes : entrée commune au registre des entrées du service, 1^{er} juin 1987 : « Amsterdam consulat, 10 cartons d'affaires particulières (an IV-1811) ; Pays-Bas, 3 cartons d'affaires particulières (1786-1805) ; Hollande, 17 cartons » (le nombre de cartons correspond mais pas le contenu ni la répartition entre les trois postes d'Amsterdam, de La Haye et de Bruxelles).

3-Contenu et structure

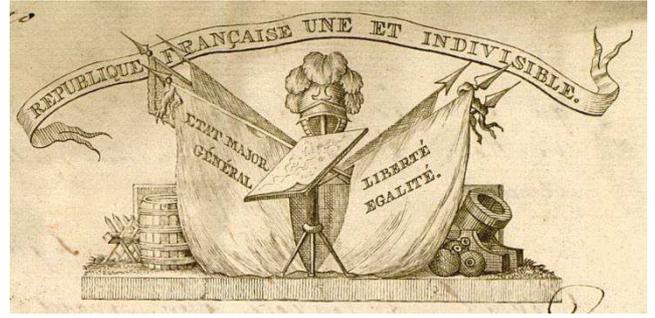
3-1-Présentation du contenu

Ce fonds regroupe des archives provenant du commissariat de la marine puis consulat de France à Amsterdam d'une part, et de la correspondance provenant de l'ambassade de France à Amsterdam (pendant la courte période où la capitale du royaume de Hollande fut établie dans cette ville) d'autre part.

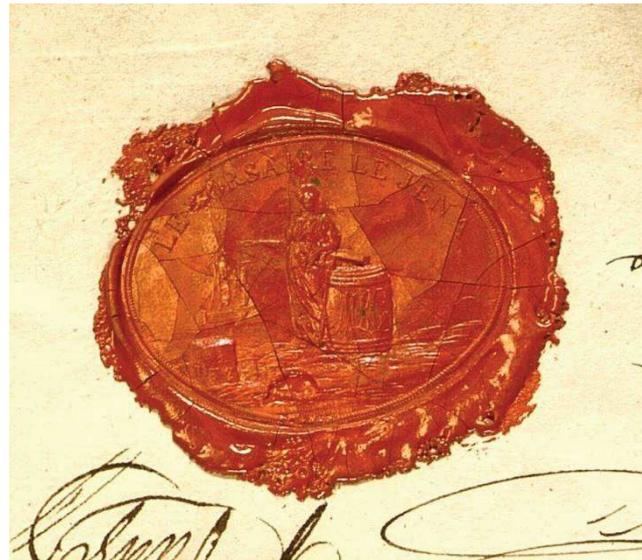
Le contexte de la période - guerre puis alliance doublée d'une occupation, Blocus continental – a donné lieu à la constitution de documents spécifiques et foisonnants : correspondance arrivée provenant de tous les horizons, nombreuses pièces relatives à la guerre de course, dossiers d'affaires particulières. Signalons que les papiers à entête variés offrent un vase panorama de vignettes emblématiques de la Révolution et de l'Empire.

⁷ À titre d'exemple de cet oubli durable, le conservateur F. Demanche, en mission à Amsterdam en 1970, mentionne dans son rapport comme étant les seuls documents conservés d'avant 1814 les liasses de correspondance de 1720-1774 déposées aux AN (CADN, archives de la Direction des Archives, dossier Amsterdam, 13ACN/212).

⁸ On en trouve seulement trace dans les références des trois pièces publiées dans l'ouvrage de 1989, qui mentionnent un fonds et un numéro de carton pourtant sans aucun rapport avec la réalité des boîtes telles qu'elles se présentaient lors de leur récolement en 2009 (Cf. CAUDE, Élisabeth, EVEN, Pascal, THOBY, Béatrice, *Les Français à l'étranger et la Révolution*, Paris, ministère des Affaires étrangères, 1989, p. 68-69, 88-89 et 140-141).



Ci-dessus : vignettes emblématiques de l'Armée du Nord (an IV et an V) [33PO/2/2]



C-contre : cachet de cire du corsaire Le Iéna (1807) [33PO/2/10]

3-2-Evaluation, tris et éliminations, sort final

Conservation intégrale.

Comme on l'a indiqué ci-dessus, le fonds ancien du commissariat à la marine puis consulat de France à Amsterdam (série 1 et 2) est loin d'être complet, et l'inventaire établi par le poste en 1823-1834 donne une idée relativement précise de la masse d'archives antérieures à 1811 qui n'ont jamais été rapatriées et ont finalement disparu.

3-3-Accroissement

La série 2 est close.

3-4-Mode de classement

Pour la constitution des dossiers, le classement d'origine a été systématiquement conservé, c'est-à-dire l'état de classement probablement réalisé au dépôt des Affaires étrangères vers 1813 (les chemises portent le même type d'indications que l'inventaire d'août 1813 conservé pour les archives de l'ambassade à La Haye, par exemple l'usage du signe = pour relier les dates extrêmes). Les numéros de liasses datant de cette époque ont alors été précisés entre parenthèses (les deux vagues de numérotation repérables étant différenciées par la précision « anc. »). Les dossiers de correspondance arrivée en vrac ont été laissés en l'état, sans reclassement chronologique des pièces.

Les dossiers ont été répartis ainsi :

- Archives du commissariat de la marine, ensuite consulat (articles 1-15) :
- correspondance arrivée et départ

- affaires de commerce et de navigation
 - affaires judiciaires
 - affaires particulières
 - Archives de l'ambassade (articles 16-23) : correspondance particulière arrivée et départ
- Une correspondance des cotes avec l'ancien instrument de recherche (récolement de 2009) figure en annexe.

4-Conditions d'accès et d'utilisation

4-1-Conditions d'accès

Les documents sont soumis aux délais de communicabilité des archives publiques.

4-2-Conditions de reproduction

La reproduction est libre pour les documents communicables sous réserve du respect du règlement de la salle de lecture.

4-3-Langue et écriture des documents

Français et néerlandais essentiellement, anglais occasionnellement.

4-4-Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

Documents globalement en bon état mais très empoussiérés. Quelques pièces ou dossiers dégradés par les moisissures (restauration programmée en 2018) aux articles 4, 6 (dossier n°169) et 9 (dossier n°176).

Présence de quelques pièces en parchemin à l'article 9 (dossier Lettres, polices et autres pièces de bord). Les ficelles qui maintenaient fermées la plupart des liasses ont toutes été retirées ; celles qui réunissaient des pièces entre elles ont en revanche été laissées (pièces de l'article 14 attachées par une ficelle terminée par une grosse aiguille).

Les pièces de l'article 12 (demandes d'exportation de négociants) étaient à l'origine pliées en 2 dans le sens de la longueur ; elles ont été mises à plat et conditionnées en chemises lors du classement en 2017.

4-5-Instruments de recherche

Répertoire numérique détaillé.

5-Sources complémentaires

5-3-Sources complémentaires

Centre des Archives diplomatiques de Nantes

33PO/1	Commissariat de la marine puis consulat général de France à Amsterdam	1720-1938
338PO/A	Ambassade de France à La Haye Notamment article 5, dossier d'affaire particulière : Fonscuberte et Audibert-Caille, commissaire et agent de la marine de France à Amsterdam et Rotterdam, réclamation suite à leur arrestation par les autorités hollandaises en avril 1793 (an III-an VIII)	1784-1809
584PO/A	Consulat de France à Rotterdam (an IX-1900), notamment l'article 1 - Correspondance (an IX-an XIII)	

Correspondance politique

54CP/580-615	Hollande	1790-1810
55CP/21-23	Hollande, supplément	1781-1813

Mémoires et documents

25MD	Hollande, notamment les articles	
	- 48 (1778-1810)	
	- 71 (1794-1803)	
	- 137 (1758-1829)	

Correspondance consulaire et commerciale

13CCC/2-7	Amsterdam	1785-1816
153CCC/10	La Haye	1791-1830
275CCC/7-9	Rotterdam	1793-1810

Archives nationales

Fonds Affaires étrangères, sous-série B¹

AE/B/I/165	Amsterdam	1775-1784
AE/B/I/971-976	Rotterdam	1757-1792

Fonds Affaires étrangères, sous-série B³

AE/B/III/421	Pays-Bas	1805-1847
AE/B/III/480	Correspondance des agents diplomatiques étrangers en France. Affaires consulaires, affaires politiques, course, prises, marine, commerce, douanes : Hollande.	1758-1816

Archives de Jean-Étienne-Marie Portalis et de Joseph-Marie Portalis, conseillers d'État (an VIII-1812)

AL//7418	J.-É.-M. Portalis, commissaire du Gouvernement près le Conseil des prises : lettre et discours, décisions du Conseil des prises, affaires de prises maritimes.	An VIII- [an IX]
----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

5-4-Bibliographie

CAUDE, Élisabeth, EVEN, Pascal, THOBY, Béatrice, *Les Français à l'étranger et la Révolution*, Paris, ministère des Affaires étrangères, 1989. [CADN, P/2]

GUILLEMIN, René, *Corsaires de la République et de l'Empire*, Paris, Éditions France-Empire, 1982. [CADN, 8°2024]

LEGRAND, Louis, *La Révolution française en Hollande : la République batave*, Paris, Hachette, 1894.
..... [CADLC, 5 C 28]

MANGER, Johannes Bernardus, *Recherches sur les relations économiques entre la France et la Hollande pendant la Révolution française, 1785-1795*, Paris, Champion, 1923. [CADLC, 5 C 13]

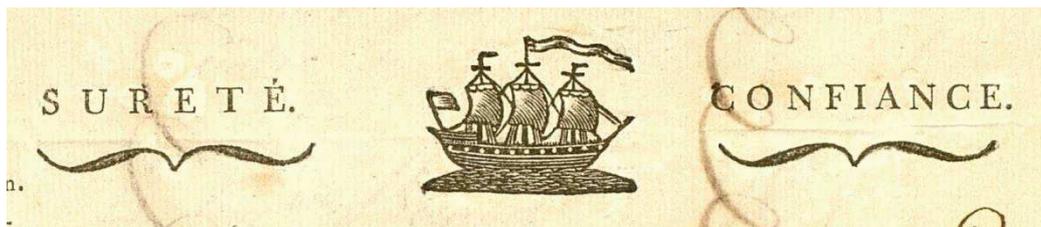
PEYSTER, Henry de, *Les troubles de la Hollande à la veille de la Révolution française (1780-1795)*, Paris, Picard, 1905. [CADLC, 2 B 13]

VOOGD, Christophe de, *Les Pays-Bas et la France des guerres de religion à la création de la République batave*, éd. W. Frijhoff et O. Moorman van Kappen, Nimègue, 1993.

VOOGD, Christophe de, *Histoire des Pays-Bas*, Paris, Fayard, 2003. [CADLC, V 8823]

7-Contrôle de la description

Répertoire rédigé par Mathilde Dumonteil, stagiaire en Master I Archives à l'Université d'Angers. Suivi et relecture par Béragère Fourquaux, conservateur du patrimoine (novembre-décembre 2017).



Annexe : correspondance des cotes avec l'ancien instrument de recherche

<i>Répertoire de 2017</i>	<i>Récolement « Hollande – Affaires particulières » de 2009</i>
33PO/2/1	33PO/2/20
33PO/2/2	33PO/2/20 (n°71), 19 (n°72), 21 (n°73)
33PO/2/3	33PO/2/25
33PO/2/4	33PO/2/24
33PO/2/5	33PO/2/20-21
33PO/2/6	33PO/2/6-7
33PO/2/7	33PO/2/4
33PO/2/8	33PO/2/7 (n°45/46/47), 3 (rescriptions bataves)
33PO/2/9	33PO/2/20 (n°156), 3 (n°176), 23 (n°180)
33PO/2/10	33PO/2/3 (n°160), 21 (n°19), 3 et 19 (déclarations)
33PO/2/11	33PO/2/23 (n°9), 6 (n°27), 3 (journal de course), 4 (n°164)
33PO/2/12	33PO/2/4
33PO/2/13	33PO/2/5
33PO/2/14	33PO/2/23
33PO/2/15	33PO/2/9 (n°19), 4 (n°159 et 167)
33PO/2/16	33PO/2/26
33PO/2/17	33PO/2/27
33PO/2/18	33PO/2/28
33PO/2/19	33PO/2/29
33PO/2/20	33PO/2/30
33PO/2/21	33PO/2/31
33PO/2/22	33PO/2/32
33PO/2/23	33PO/2/28

Sommaire

Commissariat de la marine puis consulat de France à Amsterdam (1790-1811)	33PO/2/1-15
Correspondance	33PO/2/1-8
Commerce et navigation	33PO/2/9-13
Affaires judiciaires	33PO/2/14
Affaires particulières	33PO/2/15
Ambassade de France auprès du royaume de Hollande (1806-1810)	33PO/2/16-23
Correspondance particulière arrivée	33PO/2/16-22
Correspondance particulière départ	33PO/2/23

Empire Français.

Commission pour les Conducteurs de Prises.

Au nom de l'Empereur.

Le Ministre de la Marine et des Colonies autorise par ces présentes *Pierre Luchaud* Capitaine du Corsaire nommé le *Renard* — du port de *N. 22/24* — tonneau ou aviron, armé et équipé en guerre au Port d'*Amsterdam* par *J. Jacques, Philipp* suivant la Lettre de Marque expédiée sous le N. 105 d'Amsterdam enregistrée au Bureau de l'inscription maritime de *N. 22/24* — à amener ou à envoyer dans un des Ports de France ou des Colonies tous les Bâtimens des ennemis de l'Empire, des pirates, forçats, gens sans aveu, qu'il aura pu prendre et faire prisonniers, à moins que ledit Capitaine du Corsaire ou celui qu'il aura chargé de ladite prise, n'ait été forcé par la tempête ou par les ennemis de relâcher ou quelques Ports neutres; auquel cas il sera tenu de justifier des motifs de la relâche, et d'en donner incessamment avis aux Intéressés à l'Armement, à la charge ou par son Capitaine de prise, de faire, par-devant l'Officier d'Administration chargé de l'Inscription maritime, au lieu du retour ou de la relâche, le rapport ordonné par les Lois, et de se conformer à celles relatives aux Prises maritimes.

Les Officiers et Equipages des Bâtimens amis et alliés de l'Empire, sont invités à donner aide ou à son Capitaine de prise, toute assistance, passage et retraite, avec ladite prise.

Il est ordonné aux Commandans des Bâtimens de Sa Majesté de le laisser librement passer, et de lui donner secours et assistance.

Ledit Capitaine sera tenu d'inscrire ci-dessous le nom et le pavillon du Bâtiment pris, le jour et l'heure où il l'aura été, et quel lieu et à quelle hauteur.

A Paris, le 18 Janvier 1808.

Le 5 Avril 1808. J'ai remis
à M. *J. P. Luchaud* Capitaine du Corsaire
L. Renard ci-dessus désigné des Commissions
de Conducteurs de prises, et celle-ci en fait partie.

Amsterdam le 21 Mars 1808



Le Ministre de la Marine, France et Colonies
Chevalier de l'Empire, Membre de la Légion
d'honneur.

J. P. Luchaud

Par Monseigneur:

Le Chef de la 2. Division,

Ch. m. Jurien

Formule dont le Capitaine remplira les blancs et qu'il signera.

J'oussigné, Capitaine du Corsaire nommé le
Conducteur de la prise nommé
à hauteur de

Fait en Mer le

ai delibéré la présente Commission à
dont était maître — du Port et Basse
ladite prise faite par moi soussigné, Capitaine dudit Corsaire, à la

pr. Luchaud

Répertoire

<u>33PO/2/1-15</u>	<u>Commissariat de la marine puis consulat de France à Amsterdam (1790-1811)</u>	
<u>33PO/2/1-8</u>	<u>Correspondance</u>	1790-1811
33PO/2/1-5	Correspondance particulière Département, autorités françaises en France et à l'étranger, autorités étrangères.	1790-1811
33PO/2/1-4	Arrivée (lettres particulières) ⁹ Classement en liasses d'origine conservé, les pièces sont généralement en vrac à l'intérieur des liasses.	1790-1811
33PO/2/1	Lettres particulières (an IV). Certaines ont subi un début de classement thématique en 1989, qui a été conservé : <ul style="list-style-type: none">- Biens de Louise Auguste Elisabeth Marie Charlotte, Princesse de Montmorency (26 Pluviôse an III-6 Brumaire an IV)- Banquier La Borde (19 Fructidor an III-16 Frimaire an IV)- Réclamation Audibert-Caille ¹⁰ (22 Vendémiaire-26 Thermidor an IV)- Transmission du courrier (4 Frimaire-28 Ventôse an IV)- Français emprisonnés – émigrés (29 Vendémiaire-26 Ventôse an IV)- Confiscations par les armées de la République à leur entrée aux Pays-Bas : réclamations (25 Nivôse-1^{er} Pluviôse an IV).- Marine batave (3 Prairial an III).- Séquestres (10 Germinal-16 Germinal an IV)- Recherches dans l'intérêt des familles, recommandations (13 Messidor an III-22 Ventôse an IV)- Successions (10 Nivôse-20 Ventôse an IV)- Marins (10 Fructidor an III-13 Ventôse an IV)- Prises (22 février 1793-13 Pluviôse an IV)- Marine militaire (17 Vendémiaire an IV-30 Nivôse an IV)- Marine marchande (22 Germinal an III) <ul style="list-style-type: none">- Pièces non classées	1793-an IV

⁹ Voir aussi à l'article 9 les affaires de prises.

¹⁰ Agent de la marine à Rotterdam puis commissaire à Amsterdam, arrêté et incarcéré par les autorités hollandaises avec son collègue Fonscuberte en avril 1793. Voir aussi le volumineux dossier concernant la réclamation Audibert Caille et Fonscuberte dans le fonds La Haye ambassade, 338PO/A/5.

33PO/2/2	An IV (n°71, anc. n°14) An V (n°72, anc. n°15) An VI (n°73)	
33PO/2/3	An X-1811 (vrac)	
33PO/2/4	An XII-1811 (n°75)	
33PO/2/5	Départ <ul style="list-style-type: none"> - Cahiers de transcription de la correspondance (n°74) : <ul style="list-style-type: none"> - 29 Vendémiaire-16 Thermidor an IV - 17 Thermidor an IV-28 Ventôse an V - 3 Germinal an V-13 Pluviôse an VI - 18 Pluviôse an VI-13 Brumaire an VIII - 30 Brumaire-9 Nivôse an VIII - 25 Frimaire an XI-24 Pluviôse an XII - Minute du rapport du commissaire de la marine et du commerce au ministre des Relations extérieures, en réponse à la circulaire du 30 Ventôse an VII, portant sur les traités de la France avec les Provinces-Unies, l'historique du poste, et les bases d'un nouveau traité de commerce et de navigation (an VII) (anc. n°2) 	An IV-an XII
33PO/2/6-7	Correspondance avec les autorités militaires	An XI-1811
33PO/2/6	Arrivée (n°98, 99, 101, 169)	An XI-1811
33PO/2/7	Départ, cahiers de transcription (n°66) : <ul style="list-style-type: none"> - Général en chef et général de division chef de l'état-major général, 26 Vendémiaire-20 Fructidor an XIII - M. Haldenvanger, lieutenant du 35^e régiment d'infanterie en mission à Medenblik, 18-21 Brumaire an XIII - Généraux et officiers de l'armée de Batavie, 2 Vendémiaire an XIV-22 avril 1806 - M. le maréchal duc de Reggio, généraux et autres officiers français, 22 mai 1810-15 janvier 1811 	An XIII-1811
33PO/2/8	Correspondance avec d'autres autorités françaises <ul style="list-style-type: none"> - Correspondance arrivée (an XI-1810) (n°45/46/47, anc. n°65) - Comptabilité des rescriptions bataves ¹¹ : correspondance reçue de la Trésorerie nationale, bordereaux (an VII-an VIII) (n°11, anc. n°152) 	An VII-1810

¹¹ En 1795 et 1796, la République batave, obligée de faire des levées d'argent sur les propriétés de ses habitants, décréta un emprunt forcé. Il fut délivré aux prêteurs des reconnaissances, ou rescriptions bataves, portant intérêt et payables au porteur.

<u>33PO/2/9-13</u>	<u>Commerce et navigation</u>	
33PO/2/9	Prises : <ul style="list-style-type: none"> - Vente de deux pontons à Bois-le-Duc (an IV) (anc. n°156) - Lettres particulières relatives aux affaires des prises (an VI-an VII) (anc. n°176) - Lettres, polices et autres pièces de bord (an VII-an VIII) (anc. n°180) À noter : <ul style="list-style-type: none"> - nombreuses pièces hétéroclites en langues étrangères et très usées confisquées aux capitaines des navires pris (indentures anglaises, etc.) - la chemise est un remploi d'une commission pour les conducteurs de prises¹² datée de l'an XII 	An IV-1811 An IV-an VIII
33PO/2/10	<ul style="list-style-type: none"> - Réclamations concernant des affaires commerciales (an V-an VII) (anc. n°160) - Affaire du parlementaire¹³ La Rosine (concerne notamment le rapatriement de prisonniers français détenus en Angleterre, an VI) (n°19, anc. n°158) - Déclarations de capitaines et négociants (an VI-1810) 	An V-1810
33PO/2/11	<ul style="list-style-type: none"> - Correspondance arrivée des armateurs ou de leurs ayants-cause (an VIII-an X) (n°9, anc. n°178) - Accusés de réception de pièces de bord et de procédure reçus du ministère de la Marine (an XII-1811) (n°27) - Extrait du journal de course du corsaire Le Léna commandé par Jules Jacobs (mars 1807) - Registres des certificats de santé (n°164) : <ul style="list-style-type: none"> - 13 Ventôse an XIII-13 Brumaire an XIV - 1^{er} juillet 1808-31 décembre 1810 	An VIII-1811
33PO/2/12	Demandes faites par des négociants pour exporter diverses marchandises (visées par le consul à Amsterdam et l'ambassadeur à La Haye) Classement d'origine par initiales du nom des négociants).	An XII-anXIII

¹² Si le capitaine d'un navire corsaire ne convoyait pas lui-même un bâtiment saisi jusqu'à un port français, il chargeait un de ses subordonnés de cette mission ; la situation de ce capitaine temporaire était officialisée par la remise d'une commission de conducteur de prise, dont le corsaire avait reçu plusieurs exemplaires en même temps que sa lettre de marque.

¹³ Vaisseau parlementaire, ou par ellipse parlementaire : vaisseau ayant à son bord un négociateur ou un agent portant un message destiné à l'ennemi. Ses missions sont le plus souvent relatives à des échanges de prisonniers de guerre.

33PO/2/13	<p>Certificats d'origine déposés</p> <p>Les dossiers sont classés par initiales du nom des déposants (lettres E, F, G, n°19, M, n°21 et N, n°20).</p> <p>La lettre E concerne majoritairement les négociants de Brême Ertel et Hachez.</p> <p>La lettre F concerne uniquement Hermann Frerichs, négociant à Brême.</p> <p>La lettre G concerne majoritairement le négociant Gevers.</p> <p>La lettre M concerne notamment les frères Martens et Gerhard et Jillmann Meyer.</p> <p>La lettre N concerne Nisener et Rothermundt.</p>	1808-1811
<u>33PO/2/14</u>	<p><u>Affaires judiciaires</u></p> <hr/> <p>Reçus de citations et significations à comparaître (n°12 et sans numéro)</p>	An IX-1809
<u>33PO/2/15</u>	<p><u>Affaires particulières</u></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Prisonniers anglais détenus à Harlinguen et transportés à Flessingue, capturés par Le Vengeur (an V-an VI) (n°19, anc. n°157) - Affaire concernant la détention à Amsterdam du nommé Spett à la réquisition du citoyen Reinhard, ministre plénipotentiaire de la République française à Hambourg (an VI) (n°19, anc. n°172) - Affaire des antiques volés à la Bibliothèque impériale à Paris (cabinet des médailles, antiques fondus et transformés en lingots d'or et d'argent) (an XIII) (anc. n°159) - Affaire de Blake et Carpentier et Willink et D'Arripe, cuivres (an XIII) (anc. n°167) 	An V-an XIII
<u>33PO/2/16-23</u>	<p><u>Ambassade de France auprès du royaume de Hollande (1806-1810)</u></p> <hr/>	
33PO/2/16-22	<p>Correspondance particulière arrivée</p> <p>Numérotation d'origine des pièces.</p>	1808-1810
33PO/2/16	25 avril-25 juin 1808 (n°1-68, lac. 19, 25, 35, 55, 57)	
33PO/2/17	4 juillet-16 octobre 1808 (n°69-150, lac. 78, 84, 90, 100, 146)	
33PO/2/18	18 octobre 1808-19 janvier 1809 (n°151-225, lac. 169)	
33PO/2/19	18 janvier-10 juin 1809 (n°227-320, lac. 226, 228, 267, 312, 316)	

33PO/2/20	31 mai-19 novembre 1809 (n°321-440)	
33PO/2/21	17 novembre 1809-13 avril 1810 (n°441-530)	
33PO/2/22	22 avril-23 mai 1810 (n°531-573, lac. 535, 550, 552, 553)	
33PO/2/23	Correspondance départ au Département : cahier de transcription	28 avril-16 mai 1810

Table des matières

Introduction.....	5
Annexe : correspondance des cotes avec l'ancien instrument de recherche.....	13
Sommaire	15
Répertoire.....	17
Table des matières.....	23

